



## PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Modification des limites territoriales des arrondissements en Meurthe-et-Moselle

Nancy, le 16/12/2022

Dans un souci de cohérence territoriale, afin de faire coïncider les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec ceux des arrondissements, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, après concertation avec les maires, a demandé la modification des limites territoriales des arrondissements dans le département de Meurthe-et-Moselle.

**Ainsi, par arrêté préfectoral de la préfecture de la région Grand-Est en date du 9 décembre 2022, 27 communes du département changeront d'arrondissement de rattachement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

- Chambley-Bussières, Dampvitoux, Hagéville, Hannonville-Suzémont, Fey-en-Haye, Mars-la-Tour, Onville, Prény, Puxieux, Saint-Julien-lès-Gorze, Sponville, Tronville, Villecey-sur-Mad, Waville et Xonville intègrent l'**arrondissement de Toul** ;
- Crévic, Gézoncourt, Griscourt, Hudiviller, Liverdun, Martincourt, Rogéville, Rosières-en-Haye, Sexey-aux-Forges, Sommerviller et Villers-en-Haye intègrent l'**arrondissement de Nancy** ;
- Crévéchamps intègre l'**arrondissement de Lunéville**.

Par ailleurs, l'arrondissement de Briey devient « arrondissement de Val-de-Briey ».

La préfecture de Meurthe-et-Moselle souhaite rappeler que les modifications apportées aux limites territoriales n'occasionnent aucun changement dans le quotidien des habitants des communes concernées. Pour les maires des communes, le sous-préfet de leur nouvel arrondissement devient leur interlocuteur privilégié.

Par ailleurs, dans le cadre des démarches simplifiées à effectuer en ligne (dossier DETR, DSIL, etc.), une attention particulière devra être portée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin qu'ils indiquent leur nouvel arrondissement de rattachement.

L'intégralité de l'arrêté préfectoral est consultable sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

#### Contacts presse :

Jean-François Tritz : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Maëlis Rybarczyk : 03.83.34.26.76 / 06.76.63.67.29

### Retrouvez-nous



[meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle